

Histoire d'un moulin : Le Boutet

1 - Moulin à grains

Situé au Pont-Chrétien Chabenet (commune depuis 1912 auparavant rattachée à Saint-Marcel) sur la rive gauche de la Bouzanne ce moulin, malgré son ancienneté n'apparaît pas sur la carte de Cassini (première carte du royaume établie entre 1756 et 1815).



Carte de Cassini

Construit sur une dérivation de la rivière, sa première citation nominale remonte à 1733, mais déjà en 1539 un moulin existait vraisemblablement à cet endroit sous l'appellation de « Boutez ». En 1564 il appartenait à Marcel Noiron. Il faisait partie de la terre de Chabenet.

La plus ancienne trace du Boutet dans les registres paroissiaux est liée à Charlotte Reignoux dont la mort est enregistrée le 7 juin 1681 en lui attribuant le métier de « meunière à Boutet ». Il est alors utilisé comme moulin à grains.

René Aubret, Georges Delafond, Jean Tourain, François Perrin, Jean Dardant, les frères Bertinau, et les frères Berthias en sont les meuniers qui se succèdent de 1564 à la révolution.

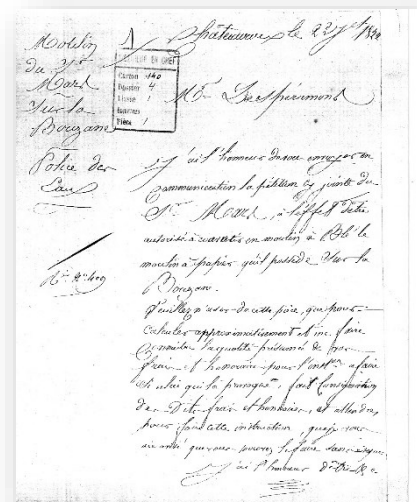
Il appartient alors à Louis Pierre Guyot d'Asnières qui s'enfuit avec ses fils. Le moulin est alors confisqué et vendu à Louis Hemery en 1798.

2 - Papeterie

En début de 1822 il appartient à M. Jean-Claude Mars propriétaire de la papeterie du Cluzeau sur la commune voisine de Chasseneuil. Il demande en juillet de la même année l'autorisation de transformer le moulin à grains en papeterie. Le préfet transmet cette demande aux services des eaux et le 10 juin 1823, l'ingénieur ordinaire dont la signature est illisible déclare : « après avoir vu et étudié les lieux, a reconnu que rien ne pouvait s'opposer à ce qu'on adhérât à la demande de pétition pourvu qu'il fit tous les ouvrages hydrauliques nécessaires à la préservation des propriétés riveraines du bief supérieur de son moulin ». Ces modifications portaient essentiellement sur le déversoir et les réglages de niveau des eaux.

Le 20 juin 1823, le préfet confirme son accord pour l'installation de l'usine. La famille Mars en restera propriétaire jusqu'en 1836, année où Félix Demard vit au Boutet avec son épouse et leur fils de 7 ans. En 1841 MM Brunet et Mireau rachètent l'établissement et en confient la direction à M. Legoux.

La papeterie du Boutet cessera ses activités entre 1841 et 1846 ; elle aura fonctionné pendant près de 18 ans.



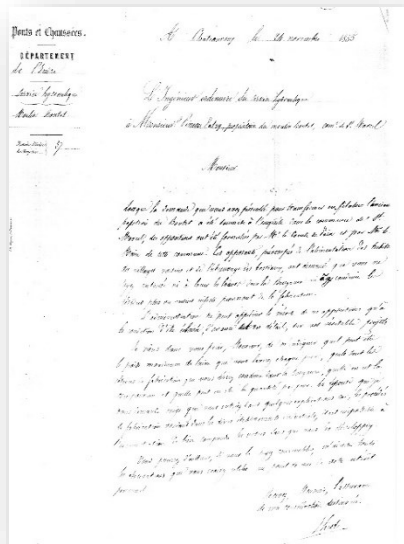
La demande de Jean Claude Mars

3 - Filature de laine

Suite à la fermeture de la papeterie s'ensuit une période d'inactivité. En début 1854 le propriétaire est M. Pineau Patry. Il dépose le 11 juillet 1854 une demande pour obtenir l'autorisation de transformer la papeterie en filature dont il semblerait qu'il commence l'aménagement et l'exploitation sans attendre la réponse.

Le maire de Saint-Marcel informé du projet déclenche une enquête (No 81) dont il ressort que les habitants de Chabenet et le comte de Poix propriétaire du château ainsi que de plusieurs domaines, s'opposent à l'implantation de cette usine craignant que le lavage de la laine et les détritres produits, ne rendent l'eau impropre à l'abreuvement des troupeaux et aux usages domestiques.

Le 13 août 1855, les ingénieurs ordinaires des services hydrauliques des Ponts et Chaussées A.de Rollin et J.Sicot visitent le site. Le procès-verbal qu'ils rédigent mentionne les réserves émises par le maire de Saint-Marcel et celles du comte de Poix. Ils font état de la qualité médiocre des installations hydrauliques et en donnent le détail. Ils précisent que la retenue dont la digue de 36m de long s'appuie rive gauche sur la propriété du sieur Pineau Patry, mais qu'aucune trace de servitude n'a été trouvée rive droite qui ne lui appartient pas. L'un des riverains M.Bouchaud propriétaire du moulin des Petites Roches situé en amont « *trouve trop élevé le niveau d'eau demandé par M.Pineau Patry et demande qu'il soit réduit sans pouvoir préciser de quelle quantité* ».



Lettre du 24 novembre 1855

Sur le même procès-verbal M.Pineau Patry écrit et signe :
« *M. Pineau Patry persiste à réclamer le niveau indiqué par lui attendu qu'il ne le croit pas préjudiciable à l'usine supérieure. Quant au lavage des laines auquel on s'est opposé dans l'enquête il croit devoir dire 1° Que le village de Chabenet est à une distance assez grande pour qu'il n'y ait pas de préjudice 2° que celui du Pont-Chrétien est certainement hors de toute atteinte 3° que le lavage doit être exécuté sur une trop faible échelle pour devenir préjudiciable 4° que du reste les personnes employées à la filature ont usé des eaux pour les besoins domestiques sans en éprouver d'inconvénients* ».

Par une lettre en date du 24 novembre 1855 l'ingénieur Sicot demande à M. Pineau Patry de lui fournir le poids maximum de laine qui sera lavée chaque jour, quels sont les résidus de fabrication qui seront rejetés dans la Bouzanne, quelle en est la composition et quelle en est la quantité par jour.

Le 3 avril 1856 M.Pineau Patry informe les services hydrauliques qu'il renonce à remettre en activité l'usine un incendie l'ayant partiellement détruite.

Le 9 avril 1856, l'ingénieur Sicot recommande au préfet d'émettre l'arrêté suivant : « *1° L'usine du Boutet située sur la rivière Bouzanne dans la commune de Saint-Marcel et appartenant au sieur Pineau Patry sera maintenue fermée par ce propriétaire le 3 avril 1856. 2° elle ne pourra être remise en activité qu'en vertu d'un nouvel arrêté émanant de Monsieur le Préfet. 3° tant que la marche de l'établissement demeurera interdite les vannes de décharge devront être levées à toute hauteur. 4° Le sieur Pineau Patry et ses ayants cause seront responsables des contraventions qui pourraient être commises aux dispositions ci-dessus* ». Cet arrêté paraîtra le 7 mai 1856.

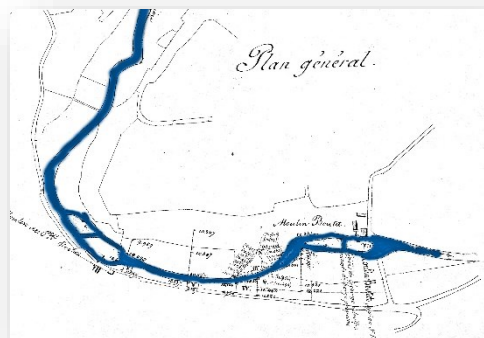
Fin de cet épisode, mais, du 11 juillet 1854 au 3 avril 1856 est-ce que cette filature a fonctionné ? Rien ne l'évoque dans les documents que j'ai consultés sauf cependant, dans la déclaration du 13 août 1855, M.Pineau Patry écrit « *...du reste les personnes employées à la filature ont usé des eaux pour les besoins domestiques sans en éprouver d'inconvénients* » ce qui sous-entend que l'usine était opérationnelle. D'autre part dans un courrier du 3 juillet 1859 l'ingénieur ordinaire Sicot écrit que la filature a été ouverte sans autorisation.

4 - Moulin à farines

Le 11 avril 1857, M.Pichon Hulot le nouveau propriétaire demande l'autorisation de reconvertir l'usine en moulin à farine et à cet effet d'installer un nouveau mécanisme. Suite à cette demande, le 25 août l'ingénieur du service hydraulique départemental visite les lieux. De son compte-rendu, il ne ressort aucune opposition au projet. À la lecture de ce rapport, on apprend que les deux moulins des Petites Roches n'ont pas d'existence légale.

Les travaux qui furent réalisés par M.Pichon Hulot donnèrent au moulin l'aspect que nous lui connaissons aujourd'hui.

En 1861 la roue actionnait 3 paires de meules et en 1889 le moulin fonctionnait jour et nuit. Eugène Étienne, François Rodet, la famille Saulnier, Alphonse Gomichon, Sylvain Guillebaud, Claude Grenier, Delphin Taupin et Edmond Limet succèdent à M.Pichon Hulot de 1857 à 1958.



Plan d'aménagement



Mme Limet (photo M. Kalter)



Le moulin vers 1960 (photo M. Kalter)



Pochoir (photo A.Gautier)

La crise de 1929 entraîna une réforme qui provoqua une diminution importante du nombre de moulins. Celui du Boutet, dont Edmond Limet était le meunier depuis 1925 n'écrasait plus que de la farine pour les animaux et, pendant la dernière guerre, du blé pour ses voisins. Le moulin a totalement arrêté de fonctionner dans les années 1947-1948.

Edmond Limet, le dernier meunier, est mort en 1958. Madame Limet, sa veuve vendit le moulin en viager à M.Fleury et vécut encore quelques années dans le moulin. Le nouveau propriétaire en démontra la roue avec l'intention d'installer une turbine électrique et démantela tous les équipements subsistants pour l'aménager en résidence.

En 1954-55 M.Kalter, un citoyen américain d'origine allemande, employé par l'OTAN sur la base américaine de Châteauroux, loue les bâtiments et les occupe avec sa famille. Il en fait l'acquisition en 1958. Aujourd'hui, Marion Kalter sa fille photographe indépendante, en est la propriétaire. Elle voudrait faire de ces lieux un espace d'exposition.

Lauréate 2025 au loto du patrimoine elle souhaiterait pouvoir organiser ses premières manifestations en 2027.

Alain Gautier – octobre 2025

Références :

Archives municipales de Saint-Marcel - La Bouzanne au fil de ses moulins de Françoise Rouet – Notes de Jean Martinat du Cercle d'Histoire d'Argenton – Wikipédia.

